

## UNE ENQUETE DANS LE DISTRICT DE SOMMIERES EN 1790

Presque tous les cahiers de doléances du Tiers-Etat contenaient un article pour l'extinction du paupérisme.

La Sénéchaussée de Nîmes demandait « *qu'il soit cherché des moyens doux, sages et nullement vexatoires pour abolir la mendicité*<sup>94</sup> ».

Un « *comité de mendicité* » fut formé par l'Assemblée Nationale. Il fit procéder dès 1790, dans toutes les communes de France, à une enquête de nature à fixer ses déterminations sur les mesures à proposer ; il dressa, à cet effet, un tableau envoyé à toutes les municipalités avec invitation de le remplir. Ce tableau comprend 15 colonnes dont les titres sont ainsi libellés, savoir :

1. Population. – 2. Feux. – 3. Individus qui ne payent aucune taxe. – 4. Individus qui ne payent qu'une ou deux journées de travail. – 5. Vieillards hors d'état de travailler. – 6. Infirmes. – 7. Enfants de pauvres au dessous de 14 ans, ou hors

---

<sup>94</sup> Chap. VI, art. II, Histoire de la révolution (op. cit. I, 471)

d'état de gagner leur vie. – 8. Total des individus qui ont besoin d'assistance. – 9. Quel genre de travail utile y –a-t-il à faire dans chaque canton. – 10. Nombre de pauvres malades, année commune. – 11. Montant des fonds de charité de la municipalité. – 12. Montant des fonds des hôtels-dieux, ou autres hôpitaux. – 13. Nombre des mendiants vagabonds. – 14. Causes de la mendicité dans la municipalité et moyens d'y remédier. – 15. Observations<sup>95</sup>.

Nos archives départementales ont conservé les tableaux des communes du district de Sommières<sup>96</sup> dans lesquels ont été puisés les renseignements qui font l'objet de cette note. Si l'expression sentencieuse de Virgile : *Ab uno disce omnes...* est applicable dans l'espèce, si par l'exposé de la situation d'un district on peut juger de celle des sept autres, on aura un aperçu de l'état de nos campagnes à l'aurore de la Révolution. D'autant plus qu'il s'agit ici d'un district où le sol est réputé moins ingrat que dans la plus grande partie du département, où la vigne était cultivée et où la Réforme avait répandu les idées de travail et les besoins de développement intellectuel qui sont la garantie de l'indépendance et de la prospérité.

Le district de Sommières comprenait alors 49 municipalités, réparties en cinq cantons<sup>97</sup>, comptant, au total, 27170 habitants<sup>98</sup> et 6318 feux<sup>99</sup>.

170 individus seulement, c'est-à-dire 6,6 pour mille, ne

---

<sup>95</sup> Arch. dép. 12 M. 5.

<sup>96</sup> Liasse 12 M.5. Elle contient, en outre, les tableaux des communes du canton de Cornillon, district de Pont-Saint-Espirit.

<sup>97</sup> Cantons de Sommières, Calvisson, Quissac, Saint Mamert et Aigues-Vives.

<sup>98</sup> 25391 seulement d'après le recensement fait en l'an 2. V.Histoire de la Révol. (op.cit.) IV, 407.

<sup>99</sup> Le recensement de l'an 2 (ibid.) ne porte que 5046 feux auxquels il faut ajouter ceux de Sommières (1103 en 1790) ce qui fait 6149 seulement.

payaient aucune taxe<sup>100</sup>, et ceux qui n'étaient imposés qu'à une ou deux journées de travail formaient un total de 682, soit 2,5 pour cent<sup>101</sup>.

Ces populations s'occupaient surtout d'agriculture pendant la belle saison. En hiver, elles trouvaient du travail dans les manufactures de bas et de moleton, les carderies et les filatures de laine, de soie, de filoselle ou de coton établies en grand nombre dans le pays.

Mais depuis quelques années les manufactures manquaient d'activité, le plus grand nombre étaient même fermées. Hommes et femmes se trouvaient ainsi privés de ressources qu'ils avaient coutume de se procurer en dehors des travaux des champs. Il s'ensuivit une misère affreuse. Ainsi, voyons-nous que le « *nombre des individus qui ont besoin d'assistance* » est de 2371, y compris 324 vieillards, 265 infirmes et 1231 enfants de pauvres au-dessous de 14 ans ou hors d'état de gagner leur vie<sup>102</sup>.

Cependant ces populations si fières, habituées depuis un siècle aux épreuves de toutes sortes, ne s'adonnèrent pas à la mendicité. C'est à peine si on signale 6 mendiants vagabonds d'Aubais, 7 de Calvisson, 1 de Clarensac, 15 de Corconne, 1 de Moulezan, 4 de Quilhan, 20 de Quissac, 1 de St Côte, 12 de Sommières, alors que tous les villages du district recevaient la

---

<sup>100</sup> Dans les communes d'Aspères, Aujargues, Cannes, Congénies, Fontanès, Galhan, Liouc, Maruéjols, Montmirat, Mus, Nages-et-Solorgues, St Bauzély, St Clément, St Cosme, St Jean-de-Roque, St Théodorit, Sardan et Souvignargues, tous les habitants étaient imposés. Cependant un certain nombre d'entre eux ne payaient rien par suite de remises obtenues à la suite de réclamations : Aujargues en signale, pour sa part, 7 ou 8 dans ce cas.

<sup>101</sup> Les communes de Maruéjols, Montagnac-et-Mauressargues, Nages-et-Solorgues, St Clément, ne comptaient aucun individu de cette catégorie.

<sup>102</sup> Trois communes seulement, Maruéjols, Mus et St Clément n'avaient pas « d'enfants de pauvres » de la catégorie indiquée.

visite d'une multitude de mendiants étrangers qui étaient bien souvent la terreur des populations<sup>103</sup>. Nous n'avons « *point de mendiants, - disent les officiers municipaux de Villevieille, - mais beaucoup de pauvres.* » Ceux d'Aiguesvives : « *Nous avons quelques individus qui auraient besoin d'assistance et qui malgré cela préfèrent (tant ils sont honteux) croupir chez eux que d'avoir recours au bureau de charité.* » Ceux d'Aujargues : « *Il n'en est point dans notre paroisse qui demandent l'aumône, plusieurs sont hors d'état cependant de vivre sans secours.* » Et ceux de Codognan : « *S'il ne se trouvait quelque bonne âme pieuse charitable qui ne donne des secours aux pauvres, il y en aurait qui mouraient de faim chez eux.* » Telle était la situation.

Joint à cela qu'on comptait, comme année commune, 399 « *pauvres malades* ».

Pour secourir tant de misères, il n'y avait qu'une « *maison de charité* », celle de Sommières, dont les revenus annuels s'élevaient à peine à 3 070 livres, y compris le produit d'une quête d'environ 300 livres. Les « *fonds de charité* » des municipalités n'atteignaient pas cent livres, excepté dans les communes d'Aubais, Calvisson, Corconne, Crespian, Montmirat, Quissac, Sommières et Villevieille ; pour sept communes, ils étaient même nuls.

Ces « *fonds de charité* » provenaient des « *biens de pauvres* », dont les fermiers payaient mal les revenus, de fonds prêtés à des municipalités ou à des débiteurs insolubles, de censives qu'on ne voulait pas acquitter sous prétexte que les reconnaissances remontaient au XVe siècle<sup>104</sup> de dons faits par des chapitres ou par les prieurs, de quêtes dont le produit était très variable. Ils étaient généralement distribués en nature (blé,

---

<sup>103</sup> Ils sont « *de la plus grande importunité,* » dit Aiguesvives. – « *Le nombre de ceux qui y viennent du dehors est si prodigieux qu'ils nous arcelle* » Mus.

<sup>104</sup> C'est l'observation que font les officiers municipaux de Souvignargues.

légumes, cadix, etc...) aux plus nécessiteux, en même temps que les quelques setiers de blé dit *mescle* ou *mixture*, (deux salmées dans les dix communes les plus favorisées) abandonnés par les décimateurs ; Souvignargues avait cependant un fonds annuel de « 50 livres pour marier les pauvres filles ». La suppression des dîmes et la nouvelle constitution du clergé firent disparaître la partie la plus importante et la plus sûre de ces ressources d'ailleurs insuffisantes pour le soulagement des pauvres.

Quelles sont les causes de la mendicité ou de la misère ? Quels moyens convient-il d'employer pour y remédier ? Quels travaux utiles y a-t-il à entreprendre dans chaque canton ?

Les réponses des municipalités à ces diverses questions ne manquent pas d'intérêt.

L'extension de la mendicité est due à la « grande misère » (Aubais, Clarensac), à « la fainéantise » (Calvisson), et aux « infirmités corporelles » (Liouc) ; elle vient aussi de la trop grande « tolérance » qu'on a pour les mendiants vagabonds (Montpezat), du défaut de soins qu'apportent certains individus dans leurs affaires (St Côme), et de ce qu' « on donne avec trop de libéralité aux étrangers » (Bragassargues).

La misère vient de la « disette de travail » (Aubais, Boissières, Junas), et de la « décadence ou de la suppression des manufactures de laine, soie, bourre de soie ou coton » (Aiguesvives, Aujargues, Combas, Crespian, Fons, Gallargues, St Côme, St Théodorit, St Mamert, Sommières) <sup>105</sup>.

Si encore l'agriculture était prospère ! Mais le sol est généralement « mauvais » (Fons, Aujargues), « aride »

---

<sup>105</sup> Aujargues : « Il y a 68 métiers de tisserand dans la paroisse. Le commerce du moleton qui se fait à Sommières, demi lieu d'Aujargues, et où l'ouvrier va prendre et remettre les pièces est depuis quelques temps sans activité. Sur 68 métiers, il y en a plus de 40 qui, par défaut de travail, ne vont pas, tout autant de chefs de famille qui sont dans la classe des indigents. »

(Montmirat, Souvignargues) ; il est « *souvent dégradé par les eaux* » (Crespian, Montmirat, Souvignargues) et trop « *voisin du rocher* » (Crespian). La plus « *grande partie* » est en « *garrigues* » (Aujargues) ; le « *bien culte* » est rare (Aujargues, Brouzet, Moulezan, Vic le Fesq) ; les « *pâturages sont parsemés d'arbrisseaux* » (Aspères) ou appartiennent à des habitants forains (Aujargues) ; les oliviers ont péri à la suite du grand hiver de 1788-89 (Crespian, Boissières) ; « *la rigueur des temps et les brouillards emportent la plupart des récoltes* » (Combas). De là une insuffisance des produits de la terre (Lecques, St Clément, Salinelles), et la cherté des « *grains et denrées* » (St Côme, St Théodorit). Pour comble de malheurs, il y a une grande « *mortalité des bêtes à charge* » (Liouc). De telle sorte que, « *le sol n'étant pas productif* », les immeubles ruraux sont « *presque à charge* » à leurs possesseurs qui « *sortent de leurs foyers* » pour aller se procurer du travail ailleurs (Aujargues).

Les remèdes proposés ne font pas défaut.

Trente deux communes demandent la construction, la réparation, l'élargissement ou l'entretien des chemins (qui étaient « *impraticables* », afin de « *faciliter les opérations de la campagne* », « *l'importation ou l'exportation des fumiers ou récoltes* ». Souvignargues insiste pour l'entretien du chemin d'Uzès à Sommières passant dans le village : « *les vins se vendraient mieux par le concours des acheteurs* ». Aujargues place en première ligne « *la grande route de Nîmes à Sommières* », et Vergèze « *le pont du Rhony* » ; Mus voit dans l'amélioration des voies de communications des facilités « *pour l'exportation des pierres qui font partie de son commerce* » et qui restent longtemps « *sur les chantiers* » ; Sommières dit : « *Une mine de fer pourrait s'exploiter à moins de frais que dans bien*

*d'autres contrées : des canaux ouverts sur le Vidourle, la proximité des mines de charbon de terre faciliterait ces opérations, d'autant que la matière première se trouve presque à notre portée » ; Brouzet se plaint surtout de ce que « le mauvais état du chemin d'Aiguebelles » empêche les gens de « se rendre à la messe en hiver ».*

St Côme émet bien l'avis qu'il faut syndiquer les communes « *pour l'entretien des chemins communs* ». Mais la pensée dominante de toutes les municipalités est de consacrer d'abord à ces travaux les 30 000 livres de secours accordées au département par le décret de l'Assemblée nationale du 30 mai 1790, sanctionné le 13 juin, pour l'établissement d'ateliers de charité (sans préjudice des subventions ultérieures ou des fonds que le département et les communes pourraient être autorisés à voter), et d'apporter immédiatement un certain soulagement aux misères présentes.

On envisage aussi l'avenir, et certaines communes se prononcent pour des mesures plus efficaces ou plus durables. Aiguesvives, Aubais, Parignargues, St Mamert et Souvignargues demandent qu'on rétablisse les manufactures, sans se douter évidemment que cela ne dépend pas uniquement des pouvoirs publics. Gallargues voudrait même que « *le bureau de charité eut un fonds suffisant pour en établir* », mais n'indique pas le moyen de se procurer ce « *fonds* ».

Boissières sollicite une indemnité « *à raison de la mortalité des oliviers* » ; Crespian, une « *décharge de partie des impositions pendant quelques années* » ; St Côme et Villevieille la suppression de la taxe du XXème d'industrie ; Montredon, sa réunion à la municipalité de Salinelles ; Montagnac, la réparation de ses « *puits et fontaines* » ; Sommières, « *l'élargissement du Vidourle en plusieurs endroits* », ce qui préviendra – disent ses officiers municipaux – « *les ravages fréquents que cet espèce de*

*torrent fait presque toutes les années», ainsi que l'établissement de la poste aux chevaux projetée : « Les voyageurs qui viennent de la capitale abrègeront infiniment leur route, soit pour se rendre dans les départements du Gard et de l'Hérault qui nous avoisinent, que dans ceux du Tarn, de la Haute-Garonne et autres. Nos négociants auraient une correspondance plus hâtée et seraient dans la perspective utile d'être visités plus fréquemment par leurs amis respectifs» ; Crespian veut qu'on fasse « un nouveau cadastre » et Boissières « un règlement positif pour prohiber la dépaissance dans les vignes et les olivettes. »*

La liberté du défrichement des garrigues ou des biens communaux apparaît comme la mesure la plus utile (Aujargues, Brouzet, Fontanès, Quissac, St Côme, Sommières, Vic-le-Fesq), surtout si, pour stimuler l'émulation des pauvres (St Côme), les municipalités leur accordaient une gratification (Liouc) de « quatre livres pour chaque émine de terrain défriché » (Calvisson).

Cela fait, on pourrait décider que chaque commune gardera « dans son sein ses pauvres», qu'elle s'imposera « annuellement une certaine somme pour fournir à leurs besoins urgents » (Bragassargues), et renvoyer « tous les pauvres étrangers dans leurs municipalités » (Montpezat). Il paraîtrait convenable, dit aussi Clarensac : « de créer des hôpitaux dans chaque district destinés au soulagement des malades et en même temps d'occuper les gens effectivement pauvres à une certaine fabrication comme triages de laine, cardaisons, etc. Ce moyen pourrait être indiqué comme certain d'abolir la mendicité. Il faudrait dans ce cas restreindre chaque individu à se retirer, soit pour maladie, soit pour être occupé, dans son district naturel et non dans un autre. S'il pouvait être tiré un profit de ces mains-d'œuvre, il servirait au traitement des



*malades, et pour ce qu'il faudrait pour suffire aux dépenses de l'hôpital il y aurait une imposition proportionnelle dans chaque communauté pour y subvenir. » Et St Côme d'ajouter : « Nous espérons enfin que sous cette nouvelle administration tout ira beaucoup mieux, que les français auront des meilleures loix, qu'il seront gouvernés avec plus de sagesse, que les impôts seront répartis avec plus de justice, que l'Empire en se régénérant le peuple en sera plus heureux : en sorte qu'il n'aura qu'à bénir le nom de nos illustres représentants et à les remercier des biens précieux et innombrables qu'ils nous ont déjà faits et qu'ils se proposent encore de nous faire à l'avenir. »*

L'enquête que nous venons de résumer est, en quelque sorte, un complément aux cahiers de doléances rédigés à l'occasion de la convocation des Etats-Généraux ; elle résume la situation économique de nos campagnes ; elle exprime bien certains griefs de nos populations contre l'ancien régime et leur confiance dans les bienfaits de la Révolution : cet espoir, on le sait, ne fut pas déçu.



FRANÇOIS ROUVIÈRE

(Archives Départementales du Gard)